Anna Stürgkh, députée européenne (Autriche) / Renew Europe

Membre titulaire de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE)

Antoine Larcher

Eurodéputée depuis juillet 2024, je siège pour **NEOS**, les libéraux autrichiens, au sein du groupe **Renew Europe**. Membre titulaire de la commission **ITRE** et suppléante en ENVI et IMCO, j'ai été **rapporteure** du rapport « Réseaux d'électricité : l'épine dorsale du système énergétique de l'UE », adopté en juin 2025, puis **rapporteure fictive de Renew** sur les deux textes législatifs du paquet réseaux : la révision du règlement TEN-E et la directive d'accélération des permis. Je viens d'un **pays de transit** au cœur du réseau électrique européen, riche en hydroélectricité et attaché à un mix sans nucléaire. Mon engagement tient en une conviction : **ambition climatique, sécurité énergétique et compétitivité ne s'opposent pas, elles se construisent ensemble, à l'échelle européenne.**

Partie I/ Une réforme décisive dans un contexte qui pousse au recul

Le 2 novembre 2026, la Commission a présenté sa proposition de refonte du règlement (UE) 2018/1999, dite règlement **EDAR** (énergie décarbonée, autonome et résiliente). Elle intervient alors que la flambée des prix du gaz et du pétrole, les tensions au Moyen-Orient et la canicule historique de l'été 2026 rappellent la dépendance de l'Europe aux énergies fossiles importées. **La politique énergétique est une politique de sécurité** : cette réforme doit nous rendre moins vulnérables, pas moins ambitieux.

Le cadre de référence est fixé : la loi européenne sur le climat impose une réduction de 90 % des émissions nettes en 2040, objectif que je soutiens fermement. La crise nourrit pourtant des demandes de flexibilité qui, sous couvert de simplification, risquent d'affaiblir le cap. Les ONG climatiques alertent déjà sur un risque de *backsliding*, tandis que les fédérations industrielles réclament de la souplesse. Je rappelle que l'économie elle-même demande de la prévisibilité : plus de 150 entreprises ont soutenu publiquement des objectifs ambitieux et stables[1]. Pour moi, **la neutralité climatique est l'avantage compétitif décisif du XXIe siècle**.

La proposition contient des avancées que je salue : des plans d'investissement chiffrés (article 3), des contributions contraignantes dès leur notification (article 8), une révision des plans uniquement à la hausse (article 16, paragraphe 3), un tableau de bord public, puis un plan correctif et une contribution financière obligatoire en dernier recours (articles 35, 39 et 40). **Ces articles forment la colonne vertébrale d'une gouvernance qui prend une forme convaincante: je m'opposerai à toute tentative de les affaiblir.** En effet l'Europe n'a pas un problème de diagnostic, mais un problème de mise en œuvre. La proposition ouvre toutefois des brèches que le Parlement doit refermer.

Partie II/ Ma position sur la proposition

1. Des objectifs contraignants, qui ne reculent pas en temps de crise

Les objectifs climatiques ne doivent pas être constamment assouplis ou reportés. Je défends des objectifs européens juridiquement contraignants pour les renouvelables et l'efficacité énergétique, atteints par des contributions nationales inscrites dans les PNEC. Sur ce point, je voterai avec les groupes

[1] NEOS, « Klimaneutralität ist Europas Wettbewerbsvorteil », OTS, 2 juillet 2025 (traduction) : https://www.ots.at/presseaussendung/OTS_20250702_OTS0091/neos-zum-eu-klimaziel-2040-klimaneutralitaet-ist-europas-wettbewerbsvorteil

orientés à gauche qui défendent ces positions, comme S&D ou les Verts/ALE. Je soutiens également la proposition d'une trajectoire vers **65 % de renouvelable en 2040**.

L'article 16, paragraphe 8, autorise un État, en cas de crise grave constatée par le Conseil, à réviser à la baisse un objectif ou une contribution pendant deux ans, et suspend alors l'article 39 pour l'écart qui en résulte. **Je demande sa suppression.** À défaut, cette flexibilité doit être limitée aux étapes intermédiaires de la trajectoire, ne jamais toucher aux objectifs 2030 et 2040, et laisser l'article 39 pleinement applicable. Une crise des prix du gaz est une raison d'accélérer la sortie des fossiles, pas de la ralentir.

2. Supprimer l'équivalence nucléaire de 12 %

La proposition permet aux États qui recourent au nucléaire de comptabiliser jusqu'à **12 % de la part du nucléaire** comme contribution équivalente aux objectifs renouvelables dans leurs plans couvrant la période jusqu'en 2030. **Je demande la suppression de cette équivalence.** Je respecte pleinement l'article 194 du traité : chaque État choisit son mix, et le refus du nucléaire en Autriche relève de notre propre prérogative. Mais compter l'atome comme du renouvelable viderait de sa substance l'objectif contraignant de 2030, au moment même où il doit être atteint. Le nucléaire peut figurer dans les PNEC à titre d'information sur la décarbonation, mais sans aucune équivalence.

3. Des réseaux et des interconnexions à la hauteur

L'Europe produit assez d'électricité propre, mais elle n'arrive pas là où on en a besoin. L'objectif d'au moins **15 % d'interconnexion en 2030** retenu par la proposition est insuffisant. Je demande de **relever ce seuil pour l'après-2030 et de le rendre contraignant**, sur la base d'une évaluation des besoins, comme le demande mon rapport, qui appelle à un objectif contraignant d'interconnexion pour 2036[2]. En effet, 88 GW d'interconnexions en plus d'ici 2030 éviteraient 30 TWh par an d'énergie renouvelable perdue[3]. L'analyse coûts-avantages de chaque projet doit être maintenue.

Ces réseaux exigent des investissements massifs : **584 milliards d'euros** d'ici 2030, d'après un rapport de la Commission. Dans ce contexte, la baisse de 19,8 % des crédits européens pour les infrastructures énergétiques transfrontalières dans le cadre financier 2028-2034 est irresponsable, si on veut avancer dans la transition énergétique il faut que le réseau soit capable d'encaisser l'augmentation des flux. L'investissement dans ces infrastructures est donc essentiel. Ces investissements sont facilités par les projets d'investissement communs (PIC) et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), mais ces mécanismes doivent être renforcés au lieu d'être affaiblis, comme c'est le cas actuellement avec la baisse que j'évoquais précédemment. Je défends aussi un partage équitable des coûts entre États, comme celui obtenu pour les pays de transit lors de la révision TEN-E[4], et une préférence européenne dans les marchés publics d'équipements de réseau, pour réduire notre dépendance aux fournisseurs non européens.

4. Électrification et compétitivité verte : un levier de souveraineté

Là où l'on peut électrifier, il faut électrifier, avec une électricité européenne bon marché plutôt qu'avec du gaz cher importé d'autocrates. La proposition mesure l'électrification dans son tableau de bord, mais sans lui fixer aucun objectif : un indicateur sans cap ne sert à rien. Je propose un **objectif**

[2] Parlement européen, Rapport sur les réseaux d'électricité : l'épine dorsale du système énergétique de l'UE, A10-0091/2025, rapporteure Anna Stürgkh : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-10-2025-0091_EN.html

[3] ENTSO-E, *TYNDP 2024, Opportunities for a more efficient European power system by 2050 (Infrastructure Gaps Report)*, version soumise à consultation publique, 31 janvier 2025

[4] NEOS, « Beschluss des EU-Parlaments steht – bessere Stromnetze für günstigere Energie », OTS, 10 septembre 2026 (traduction) : https://www.ots.at/presseaussendung/OTS_20260910_OTS0059/neos-beschluss-des-eu-parlaments-steht-bessere-stromnetze-fuer-guenstigere-energie

européen contraignant de 46 % d'électrification en 2040, soit le doublement de la part actuelle de 23 %, avec un point d'étape à 32 % en 2030, décliné en trajectoires nationales dans les PNEC.

Cette ambition doit s'accompagner d'un soutien concret aux entreprises. Je propose la création d'un **fonds européen de soutien dédié à la transition des entreprises**, doté dans le prochain cadre financier pluriannuel. Il financerait l'électrification des procédés industriels, des transports ou encore le développement de chaînes de valeur européenne des technologies propres, avec par exemple les équipements de réseau ou d'électrification. En faisant en sorte que la plus grande partie de la chaine de valeur se situe en Europe, on gagnerait ainsi en souveraineté. L'accès au fonds serait lié aux trajectoires d'électrification : ce serait l'incitation qui rend l'objectif de 46 % atteignable. La compétitivité verte est pour moi une question de souveraineté : chaque kilowattheure électrifié est un mètre cube de gaz que nous n'achetons plus à l'étranger.

5. Pas de nouvelle dépendance au gaz fossile

La proposition range sans distinction les « principaux projets d'infrastructures de transport d'électricité et de gaz » parmi les éléments des PNEC [article 5, point d) 2), et article 28, point b)]. C'est en décalage avec le règlement TEN-E, qui exclut depuis 2022 les nouvelles infrastructures de gaz naturel [règlement (UE) 2022/869], et avec la révision de 2026, où leur retour dans la planification des réseaux à été écarté. Un gazoduc construit aujourd'hui fonctionnera des décennies : chaque nouveau projet fossile enferme l'Europe dans la dépendance qu'elle veut quitter. L'IEEFA prévoit une baisse de 14 % de la consommation européenne de gaz entre 2025 et 2030, et de 29 % des importations de GNL de l'UE. Malgré cela, la capacité des terminaux d'importation doit encore augmenter de 24 %.[5] **Je demande donc que les projets gaziers soient limités aux besoins de sécurité d'approvisionnement, faute d'alternative, et à l'hydrogène renouvelable**, en priorité par la reconversion des conduites existantes.

Partie III/ Mes recommandations

Je porterai, avec le groupe Renew et les groupes prêts à travailler dans le même sens, les amendements suivants :

- **Article 5, point a) 3)** : suppression de l'équivalence nucléaire de 12 %.
- **Article 16, paragraphe 8** : suppression de la révision à la baisse en cas de crise ou, à défaut, limitation aux étapes intermédiaires, sans toucher aux objectifs 2030 et 2040 ni suspendre l'article 39.
- **Article 5, point d) 1)** : relèvement du seuil d'interconnexion après 2030 et objectif contraignant fondé sur les besoins.
- **Article 5 et annexe I bis** : objectif contraignant de 46 % d'électrification en 2040, avec des trajectoires nationales dans les PNEC.
- **Nouvel article** : fonds européen de soutien à la transition des entreprises, lié aux trajectoires d'électrification.
- **Article 5, point d) 2), et article 28, point b)** : limitation des projets gaziers à la sécurité d'approvisionnement et à l'hydrogène renouvelable.

Je défendrai en revanche sans concession les articles 3, 8, 16 (paragraphe 3), 35, 39 et 40, qui donnent enfin à la gouvernance de l'union de l'énergie les moyens de ses ambitions. **Simplifier les procédures, oui ; abaisser l'ambition, non.**

[5] IEEFA, *European LNG Tracker*, mai 2026, sections « Gas consumption and demand outlook » et « Existing and planned LNG infrastructure » https://ieefa.org/european-lng-tracker

Évaluation du cours Science politique de l'Union européenne : « Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours »

Dans sa proposition EDAR du 2 novembre 2026, la **Commission** use de son monopole d'initiative pour bâtir d'avance un compromis acceptable par le Conseil. Elle offre de l'ambition (65 % de renouvelables en 2040, tableau de bord, contribution financière de dernier recours), mais aussi des concessions aux États nucléaires (équivalence de 12 %, réserves de combustible) et aux États prudents (clause de crise). Ses ressources sont l'expertise technique, les actes délégués et le rôle de médiatrice en trilogue.

Le Conseil est très actif mais divisé. Il est très attaché à la souveraineté des États sur leur mix (article 194 TFUE), mais il est divisé entre pays ambitieux, coalition « souveraineté et flexibilité » et États encore dépendants des fossiles. Le nucléaire structure les alliances : l'Autriche et le Luxembourg rejettent l'équivalence de 12 %, que d'autres pays comme la Tchéquie veulent relever. Statuant à la majorité qualifiée, le Conseil peut, de son côté, affaiblir la conditionnalité des fonds européens, assouplir les mécanismes correctifs et restreindre le pouvoir d'évaluation de la Commission.

Le Parlement est également divisé sur cette question, entre la gauche et les pays anti nucléaire comme mes homologues autrichiens ou luxembourgeois, et les partis de droite pro nucléaire. Des divisions existent également sur des sujets comme la nécessité d'avoir des objectifs contraignants, là où des partis comme le PPE préfère l'incitativité. En tant que parlementaire, nous devons garder à l'esprit que nos propositions doivent être validés par le Conseil par la suite, ce qui nous pousse à réfléchir à calibrer nos amendements sur ce qu'une majorité qualifiée d'États peut accepter. Concernant ses moyens d'actions, le Parlement peut notamment renforcer les garanties en matière d'ambition, de participation du public et de transition juste, en reprenant les demandes des ONG : une évaluation formelle de chaque PNEC par la Commission et des mesures correctives plus strictes et chiffrées.

Le contexte pèse lourdement sur les négociations. La guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient et la concurrence chinoise dans les technologies propres ont fait de l'énergie une question de souveraineté, au moment même où la flambée des prix alimente les demandes de flexibilité. Cette pression économique se double d'une urgence sociale : après la canicule de l'été 2026 et face à une précarité énergétique croissante, la transition doit rester acceptable pour les citoyens. Dans ce climat, la vague de simplification pourrait servir de cheval de Troie au recul des ambitions.

